

M. STORMER : Non, le prix de la farine était un peu plus bas en septembre qu'il ne l'était en novembre.

Me DYDE : Oui, mais, voyez-vous, vous m'avez dit que vous aviez modifié la formule en décembre, et vous donnez cela comme l'une des raisons pour lesquelles vous avez augmenté le prix de votre pain en janvier, puis je suis revenu à la pièce 3.

M. STORMER : Non.

Me DYDE : Oui, excusez-moi. Vous m'avez dit que c'était l'une des raisons du changement de prix survenu en janvier. Alors, je me reporte à la pièce 3, et je constate qu'en réalité le changement de formule en décembre apporta une diminution. Veuillez donc continuer de répondre à ma question initiale. Avez-vous quelque chose de plus à dire pour expliquer l'augmentation de votre prix en janvier ?

M. STORMER : Je crois que nous nous sommes mépris au sujet de la première question. Nous avons d'abord parlé de l'amélioration de la formule à la fin de janvier ou en février. C'est la première que nous avons discutée.

Me DYDE : Vous m'avez dit que la formule avait été modifiée en février, après l'augmentation du prix. C'est exact, n'est-ce pas ?

M. STORMER : Oui, mais ce n'est pas pour cette raison que nous avons augmenté notre prix.

Me DYDE : Très bien. Alors, je reviens à ma question initiale. Pourquoi avez-vous augmenté le prix.

M. WILSON : Simplement parce que nos prix de revient nous disaient qu'il nous fallait augmenter le prix. Nos prix de revient indiquaient que nous perdions de l'argent avec cette miches de pain. Par conséquent, nous avons ajusté le prix.

Me DYDE : C'est ce que vous donnez comme réponse à cette question, n'est-ce pas ?

M. WILSON : Oui, monsieur.

Me DYDE : En dépit des chiffres de la pièce 1 sur lesquels j'ai attiré votre attention.

M. WILSON : Il y a une foule de choses qui entrent dans ces chiffres, comme les autres ingrédients, le prix de la farine à cette époque, etc.

Me DYDE : La farine baissait.

M. WILSON : C'est exact.

Me DYDE : Les autres ingrédients ne vous coûtaient pas plus cher parce que votre formule ne montait pas. Avez-vous autre chose à ajouter ?

M. WILSON : Non, c'est tout ce que j'ai à dire à ce sujet.

M. PINARD : Monsieur le président, en ce qui concerne la première page de la pièce 46, qui nous donne l'histoire de la compagnie, je voudrais éclaircir un point. Il a été dit hier que votre compagnie était une compagnie privée ?

M. WILSON : Oui, monsieur.

M. PINARD : Cela est mentionné à la première page ?

M. WILSON : Oui, monsieur.

M. PINARD : Je voudrais faire une distinction, s'il y en a une, entre une compagnie privée et une compagnie privée qui est en même temps filiale d'une autre compagnie comme c'est présentement le cas. Comprenez-vous ma question ?

M. WILSON : Oui, je saisis votre question.

M. STORMER : Je ne le sais pas. Tout ce que je sais concerne notre propre compagnie, et dans son cas tout le capital-actions est possédé par